

N. 21024 [78095] (78095)

Fonds de Pension GROUPACIER

1000 Bruxelles

Numéro d'identification : 891/78

RÉÉLECTIONS — NOMINATION*Assemblée générale du 28 juin 2002*

Conformément aux statuts, les mandats de tous les administrateurs et du commissaire agréé viennent à échéance à l'issue de l'assemblée générale.

M. VAN BELLE qui sera admis prochainement à la retraite ne souhaite pas le renouvellement de son mandat.

A l'unanimité, l'assemblée procède à la réélection de :

Mme M. HAUSTRAETE, MM. S. HAVAUX, J-P. JACOBS, R. JOOS, J-L. MORAY et D. von HULSEN, aux fonctions d'administrateur représentant les sociétés associées.

Mme A. LECLAIRE et M. F. NELLENS aux fonctions d'administrateur représentant le personnel des sociétés associées.

Ainsi qu'à l'élection de M. Luc BRAET, directeur au groupement de la sidérurgie, Tommeltlaan 71, à 2640 Mortsel, aux fonctions d'administrateur représentant le personnel des sociétés associées.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2007.

Le 28 juin 2002.

Certifié exact :

(Suivent les signatures.)

N. 21025 [80681] (80681)

VSHBBrugsesteenweg 293
9900 Eeklo

Identificatienummer : 11255/99

**ONTSLAGNEMINGEN — BENOEMINGEN
RAAD VAN BEHEER**

Bij de algemene vergadering van 30 juli 2002 werden volgende wijzigingen genoteerd :

Uittredende leden : Kempeneers Elvire, Veldstraat 45, 9900 Maldegem.

Bleyaert Marc, Veldstraat 67, 9900 Maldegem.

Van Landuyt, Marktstraat 22, 9900 Maldegem.

Bijkomende leden :

Vercamer Daniel, Brugsesteenweg 293, 9900 Eeklo (secretaris).

Vercamer Johny, Brugsesteenweg 293, 9900 Eeklo (penningmeester).

(Get.) De Bonte Daisy,
voorzitter.

(Get.) Vercamer Daniel,
secretaris.

(Get.) Vercamer Johny,
penningmeester.

N. 21026 [78309] (78309)

Association des Médecins généralistes d'Uccle et Environs

1180 Bruxelles

Numéro d'identification : 27174/86

MODIFICATIONS AUX STATUTS

Sur proposition du conseil d'administration, entérinée par décision de l'assemblée générale, le 12 décembre 2001, délibérant en conformité aux prescriptions de l'article 8 de la loi du 27 juin 1921, les statuts de l'association, publiés aux annexes au *Moniteur belge* en date du 25 août 1986, ont été modifiés ainsi qu'il suit :

1° L'article 4 est modifié comme suit :

L'association est composée de membres effectifs, de membres adhérents, tous docteurs en médecine habilités à exercer l'art de guérir en Belgique, ainsi que de membres honoraires, à savoir des membres effectifs n'ayant plus d'activité professionnelle médicale.

Le reste de l'article 4 n'est pas modifié.

2° L'article 5 est modifié comme suit : il est rajouté le paragraphe suivant, qui prend place après le premier :

Les membres effectifs n'ayant plus d'activité professionnelle deviennent automatiquement membres honoraires.

3° L'article 7 est modifié comme suit :

Une cotisation annuelle est due par tous les membres effectifs, adhérents et honoraires. Le montant en est fixé chaque année par l'assemblée générale, sans que ce montant ne puisse dépasser la somme de cinq cents euros.

Le reste de l'article 7 n'est pas modifié.

(Signé) Marc DOOMS,
président.

(Signé) Jacques BOLAND,
secrétaire.

N. 21027 [80196] (80196)

Centre régional d'Intégration du Brabant wallon

1480 Tubize

Numéro d'identification : 3394/2002

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL — NOMINATIONS

Lors du dernier conseil d'administration du 30 août 2002, les membres ont émis la volonté d'apporter quelques modifications aux statuts du Centre.

Titre I^{er} — Article 2 : Le siège social de l'association est établi à Tubize, Place J. Goffin 1 et des antennes peuvent être établies.

Dans la première partie des statuts, la commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve est représentée par une déléguée désignée par le conseil communal : Mme Véronique Lepine-Herman.

La commune de Tubize est représentée par un délégué désigné par le conseil communal : M. Carl Delcourte.

Le Ministère de la région wallonne (cellule d'intégration sociale) est représenté au sein de l'a.s.b.l. par Mme Carine Jansens.

La province du Brabant wallon est représentée au sein de l'a.s.b.l. par Mme la députée permanente Anne André-Léonard et M. le député permanent Michel Corthouts.

Le Centre pour l'égalité des chances est représenté au sein de l'a.s.b.l. par M. Michel Vanderkam.

L'association de fait MOC est représentée au sein de l'a.s.b.l. par Mme Véronique Doorselaere.

L'a.s.b.l. CAL Bw est représentée au sein de l'a.s.b.l. par M. Paul Knudsen.

(Signé) Pierre ANTHOINE,
directeur.

N. 21028 [80644] (80644)

Centre de Recherche et d'Action de l'Université de Mons-Hainaut en faveur des Personnes à Besoins spécifiques

7000 Mons

Numéro d'identification : 3029/84

**NOMINATION — DÉMISSION
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Lors de l'assemblée générale du 20 juin 2002, il a été acté ce qui suit :

Nouveau membre : M. Bernard LUX, recteur de l'Université de Mons-Hainaut.

Démission : M. Jacques COCU, membre fondateur de l'a.s.b.l.

Les membres de l'association sans but lucratif « LES CEDRES » réunis en assemblée générale ont nommé le conseil d'administration suivant :

Président : Pol DUPONT.

Président fondateur : Claude MARCO.

Secrétaire : Albert LANDERCY.

Trésorier : Yves VAN HAVERBEKE.

Membres : Mme Amélie GUIOT; Mme Jeanine-Anne HEUSON, M. Dany VINCE et M. Bernard LUX.

(Signé) A. LANDERCY,
secrétaire.

(Signé) Pol DUPONT,
président.